



Visas de conjoint francais long sejour

Par **fatou93270**, le 25/11/2009 à 16:45

BonjourrrrrnJe me suis marié avec mon conjoint le 18 Juillet 2008,mon conjoint était avant le mariage en situation irrégulière et était en France déjà fin 2002,moi je suis française,on s'est marié,après on a fait une demande de carte de séjour qui a été refusé,lorsqu'il est entré en France il n'avait pas de visa,il lui on demandé de quitter le territoire français sous 1 mois,on a pris un rdv au consulat de fès pour faire la demande de visa de conjoint de français,il a eu rdv le 19 Janvier 2009,il a déposé son dossier,suite a sa il a été convoqué pour des tests le 12 Février 2009,suite aux tests qui on été positifs,il a eu rdv pour la visite médicale le 11 Mars 2009,le lendemain il a déposé le complément de dossier au consulat,il lui on dit qu'il allait le rappeler pour lui donner son visa,mais depuis il ne l'on toujours pas rappelé,ca fait 10[mois] mois et il a pas de réponse,que peut on faire? on a déjà écrit des courriers au consulat et a la préfecture,sans réelle réponse,comment dois je procéder pour relancer la procédure? quel sont mes droits?rrrrnMerci de me répondre

Par **QUADIJA**, le 26/11/2009 à 14:24

Bonjour,rrrrntout ce que je peux te dire, c'est qu'il ne faut pas lacher l'affaire mais 10 mois c'est longrrnJe suis dans la même situation que toi donc je pense que t'auras le droit à l'enquête de policerrrrnmais contrairement à toi, j'appellais ma préfecture toute les semaines pour savoir s'ils ont le dossier de mon mari et c'est là qu'elle m'a dit on attend le retour de l'enquête de police et dons après j'appelai le commissariat tous les jours jusqu' à être convoquée.rrrrnEt le policier qui m'a convoqué, m'a dit vous ne lachez pas l'affaire et là je lui ai répondu, ca fait 3 mois que je suis ssans mon mari donc c'est difficile.